
ARRONDISSEMENT
DE ROCHFORT

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 21.153

L'an deux mille vingt et un, le 16 novembre, à 18 h 00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick MARENGO, le Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 10 novembre 2021

DATE D'AFFICHAGE

Le 10 novembre 2021

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Patrick MARENGO, Maire, M. Didier SIMONNET, Premier Adjoint, Mme Éliane CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, Mme Nadine DAVID, M. Philippe CUSSAC, Mme Dominique BERGEROT, M. Jean-Michel DENIS, adjoints.

M. Jean-Luc CHAPOULIE, Mme Christine DELPECH-SOULET, M. Julien DURESSAY, Mme Océane FERNANDES, M. Gérard FILOCHE, Mme Dominique GACHET-BARRIÈRE, M. Jacques GUIARD, Mme Liliane ISENDICK-MALTERRE, M. Bruno JARROIR, M. Thomas LAFARIE, Mme Françoise LARRIEU, Mme Christelle MAIRE, M. Denis MOALLIC, Mme Dominique PARSIGNEAU, M. Yannick PAVON, M. Raynald RIMBAULT, Mme Marie-Claire SEURAT, Mme Madeline TANTIN, M. Gilbert THULEAU, conseillers municipaux.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

M. Gilbert LOUX représenté par M. Didier SIMONNET
Mme Odile CHOLLET représentée par Mme Dominique BERGEROT
Mme Marie-Pierre QUENTIN représentée par M. Philippe CAU
Mme Sandrine BEUVELET-HUBERT représentée par M. Gérard FILOCHE
M. Thierry ROGISTER représenté par Mme Dominique PARSIGNEAU
M. Christophe PLASSARD représenté par M. Thomas LAFARIE

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 27

Nombre de votants : 33

M. Yannick PAVON a été élu secrétaire de séance.

OBJET : TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU PONT DE L'AVENUE LOUIS BOUCHET
ROUTE DÉPARTEMENTALE N°750 - CONVENTION AVEC LE DÉPARTEMENT DE LA
CHARENTE-MARITIME ET LA COMMUNE DE ROYAN

RAPPORTEUR : M. SIMONNET

VOTE : UNANIMITÉ

La Ville de Royan a sollicité le Département pour la réalisation de travaux d'aménagement d'un cheminement piétons sur l'ouvrage de franchissement de la rocade de Royan, Route Départementale n° 750, dans le but d'améliorer la sécurité des usagers.

Assés de réception et de travaux
04/12/2021
Date de réception - 17/11/2021
Date de transmission - 17/11/2021
Date de réception - 17/11/2021

Le Département propose d'établir une convention définissant la participation financière des deux parties.

Les travaux consistent à :

- créer un cheminement permettant d'améliorer la sécurité des piétons le long de l'avenue Louis Bouchet au niveau de l'ouvrage de franchissement de la rocade de Royan, pour un montant de 71 182,30 € HT, pour lequel la commune participe financièrement à hauteur de 80%,
- reprendre l'étanchéité de l'ouvrage pour un montant de 28 817,70 € HT, entièrement à la charge du Département.

Le Département assurera la maîtrise d'ouvrage de cette opération. La Direction des Infrastructures de la Charente-Maritime assurera quant à elle, la maîtrise d'œuvre.

Le Département fera l'avance du montant total des travaux évalué à 100 000 € HT. et prendra en charge la somme de 43 054,16 €.

La participation de la Commune s'élève donc à 56 945,84 € HT. Cette participation sera arrêtée après réalisation des travaux sur la base de leurs montants réels.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu le projet de convention entre le Département et la Ville de ROYAN concernant la réalisation des travaux d'aménagement du pont de l'avenue Louis Bouchet Route Départementale n°750,
- Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- d'accepter les modalités financières de prise en charge des travaux concernant l'aménagement du pont de l'avenue Louis Bouchet Route Départementale n°750, définies dans la convention annexée à la présente délibération,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer la convention ainsi que tout autre document se rapportant au dossier.



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Patrick MARENGO

A large, stylized handwritten signature in black ink, which appears to be "Patrick Marengo", is written over the printed name and extends upwards into the text area above.

Commune de Royan
Travaux relatifs à l'aménagement de l'avenue Louis Bouchet
Route Départementale n° 750

Convention

PROJET

Entre :

Le Département de la Charente-Maritime, représenté par sa Présidente en exercice, Mme Sylvie MARCILLY, en application de la délibération de l'Assemblée Départementale n° 101 du 1^{er} juillet 2021 portant élection de sa Présidente et de la délibération de la Commission Permanente de 2021, agissant aux présentes par M. Michel DOUBLET, Vice-Président du Département, en application de la délégation de signature qui lui a été donnée par la Présidente du Département le 2 juillet 2021,

d'une part,

Et :

La Commune de Royan, représentée par M. Patrick MARENGO, son Maire, dûment habilité et agissant en application de la délibération du Conseil Municipal du

d'autre part,

PREAMBULE :

Le Département, par délibérations n° 533 du 20 décembre 2012 et n° 510 du 19 décembre 2013, a défini sa politique d'aménagement de traverses d'agglomération, le contenu de ses interventions et les modalités financières de prise en charge.

Eu égard à la volonté de la Commune, il a été convenu ce qui suit.

Article 1 - Objet de la convention

La présente convention régit les dispositions relatives à la participation financière de la Commune de Royan aux travaux d'aménagement d'un cheminement piétons sur l'ouvrage de l'avenue Louis Bouchet, Route Départementale n° 750, afin d'améliorer la sécurité des usagers.

Article 2 – Description des travaux

Les travaux consistent à :

- créer un cheminement afin d'améliorer la sécurité des piétons le long de l'avenue Louis Bouchet au niveau de l'ouvrage de franchissement de la rocade de Royan,
- Reprendre l'étanchéité de l'ouvrage (travaux à la charge du Département).

Le coût prévisionnel global des travaux est estimé à **100 000€ Hors Taxes**.

Article 3 – Maîtrise des travaux

Le Département assurera la maîtrise d'ouvrage des travaux de voirie décrits ci-avant. Pour cette opération, la Commune ne pourra pas prétendre à des subventions départementales.

La Direction des Infrastructures de la Charente-Maritime assurera la maîtrise d'œuvre de ces travaux.

Article 4 – Financement

Le Département fera l'avance du montant total des travaux évalué à **100 000 € Hors Taxes**.

Les dépenses relatives à cette convention seront imputées sur la nature 23151 – fonction 621 du budget départemental.

La participation communale est fixée à **56 945,84 € Hors Taxes**, conformément à l'annexe financière jointe. Cette participation sera arrêtée après réalisation des travaux sur la base de leur montant réel.

La Commune s'engage :

- 1°) à verser au Département sa participation estimée à **56 945,84 € Hors Taxes**,
- 2°) à inscrire en temps utile dans son budget les sommes nécessaires au règlement de la part des dépenses qui lui incombent,
- 3°) à verser ces sommes dans un délai de trente jours suivant la réception des demandes de règlement adressées par le Département à l'issue des travaux,
- 4°) à participer au prorata et dans les mêmes conditions spécifiées dans la présente convention, à toute réévaluation des opérations rendue nécessaire par l'évolution technique du projet ou par les circonstances économiques.

Article 5 – Entretien

La Commune s'engage à entretenir les trottoirs, bordures-caniveaux, réseau pluvial et aménagements divers et assurera l'entretien courant ainsi que le renouvellement de la signalisation horizontale (passages piétons, stop, cédez le passage, marquage stationnements et tous marquages spéciaux y compris résine) de la signalisation verticale de police (nettoyage des panneaux, etc.) ainsi que la mise en conformité, le remplacement ou la réparation des éléments défectueux, sans pouvoir prétendre à une aide du Département. Cette disposition est applicable à toute la section située en agglomération.

Fait en 2 exemplaires originaux

La Rochelle, le

P/ Le Département de la Charente-Maritime,
Le Vice-Président,

Michel DOUBLET

Royan, le

P/ La Commune de Royan,
Le Maire,

Patrick MARENCO

ANNEXE FINANCIERE

(Délibération n° 533 du 20 décembre 2012 modifiée le 19 décembre 2013)

Nbre d'habitants :

19 028

Taux de participation :

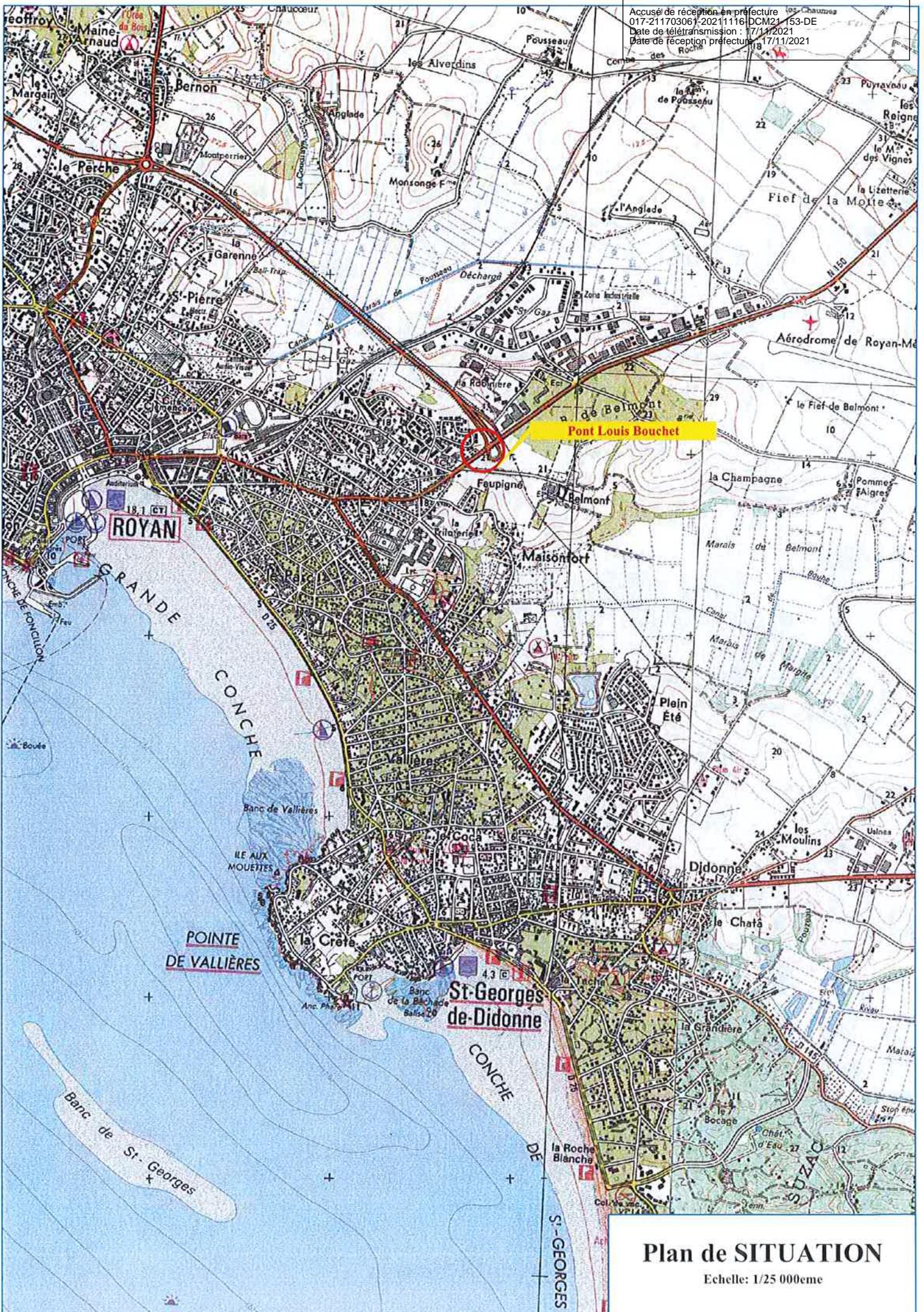
80%

**TRAVERSE D'AGGLOMERATION
PRISE EN CHARGE FINANCIERE SUR DOMAINE D'INTERVENTION DU DEPARTEMENT
COMMUNE DE ROYAN - AMGT PONT DE L'AVENUE BOUCHET - RD 750**

NATURE	CONTENU	Prise en charge Départementale (%)	Participation autres collectivités sur HT (%) et par tranche de population		Coût total HT des travaux	Montant HT de la prise en charge départementale	Montant HT de la participation communale
Travaux	Opération suivant population	75%	25%	< à 500 habitants		0,00	0,00
		70%	30%	de 500 à 999		0,00	0,00
		60%	40%	de 1 000 à 2 499		0,00	0,00
		50%	50%	de 2 500 à 4 999		0,00	0,00
		40%	60%	de 5 000 à 9 999		0,00	0,00
		20%	80%	plus de 10 000	71 182,30	14 236,46	56 945,84
	Travaux d'étanchéité à la charge du Département	100%	0%		28 817,70	28 817,70	0,00
Montant total HT					100 000,00 €	43 054,16 €	56 945,84 €

Accusé de réception en préfecture
N° 211703661-20211116-DC M21-153-DE
Date de télétransmission : 17/11/2021
Date de réception en préfecture : 17/11/2021

Pour les travaux réalisés sous Maîtrise d'Ouvrage Départementale, la Commune ne peut prétendre à des subventions départementales



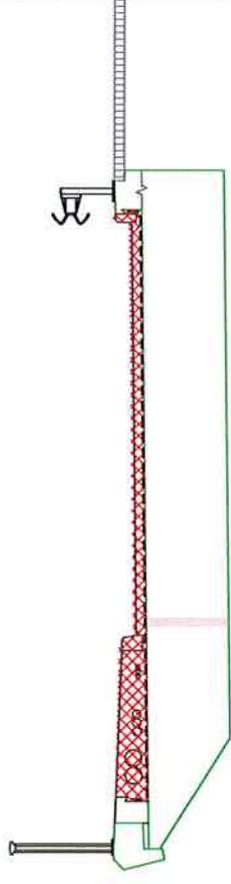
Plan de SITUATION

Echelle: 1/25 000ème

Scénario 2 - Hypothèse du relevé d'étanchéité en rive d'ouvrage - Principe de phasage :

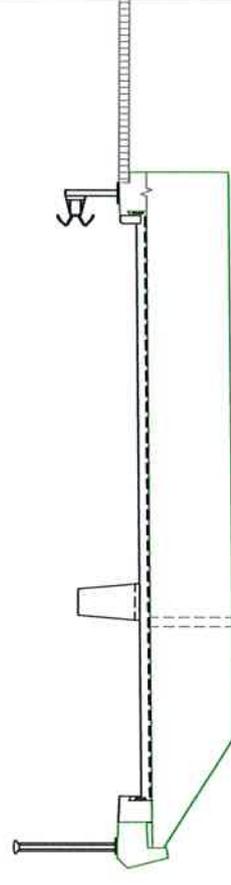
Ech.: 1/50

PHASE 1



- TRAVAUX**
- Dévoilement du réseau d'éclairage public (y compris réalisation des réservations en pieds de garde corps permettant le passage du réseau d'éclairage public)
 - Dépose bordures
 - Démolition trottoir existant
 - Démolition enrobés et ébranchés
 - Démolition des joints de chaussée et de trottoir

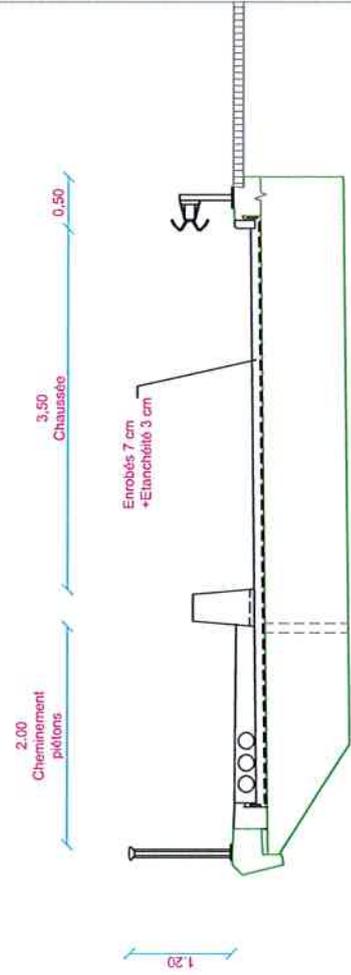
PHASE 2



- TRAVAUX**
- Réfection joints de chaussée et de trottoir
 - Réalisation de la réservation pour descente EP
 - Réalisation nouvelle étanchéité
 - Mise en oeuvre brique en TPC et muret VL
 - Réalisation enrobés y compris caniveau asphalté

Conditions de circulation D25 : dévoilement ponctuel sur bretelles pour réalisation du dévoilement du réseau d'éclairage public en rive Nord de l'ouvrage

ETAT FINAL



Conditions de circulation D25 : normale

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20211116-DCM21-153-DE
Date de télétransmission : 17/11/2021
Date de réception préfecture : 17/11/2021